



## Mon employeur me vire pour abandon de poste

Par **boutek**, le **28/02/2009** à **17:54**

bonjour

je travaille actuellement dans une entreprise à mi temps. dernièrement un poste à plein temps s'est libéré. j'ai donc postulé sachant que j'avai la priorité pour ce dernier. le patron a refusé de répondre favorablement a ma requête pretextant le fait qu'il s'était déjà engagé avec une personne de l'extérieur.

j'ai insisté sachant que j'étais dans mes droits mais il est resté insensible à ma demande.

je lui dis donc que je souhaitais quitter mon poste car je jugeais son attitude injuste. il ne m'en empêcha pas mais me donna 2jours plus tard, et alors que je reprenais mon poste, une lettre où il me faisait part de son intention de me licencier pour abandon de poste. en a t-il le droit? quels sont mes recours? est-ce défendable devant les prud'hommes?

Par **Paula**, le **28/02/2009** à **18:42**

Bonsoir,

Vous avez donc quitté votre poste de travail ? Combien de temps ? Si tel est le cas, effectivement il peut vous licencier.

Mais, vous n'allez pas saisir le Conseil de Prud'hommes alors que vous avez commis une faute lourde. Soyons raisonnable.

Il aurait fallu agir d'une autre manière je pense.

Cordialement